

INDEMNITAIRE

Le 27 avril 2016

Vers un nouveau dispositif indemnitaire sécurisé pour les 4 corps techniques DGAC

FACE AU DANGER DU RIFSEEP, FO TRAVAILLE DEPUIS DE LONGS MOIS SUR DEUX AXES :

- **L'EXCLUSION DES 4 CORPS TECHNIQUES DE LA DGAC DU RIFSEEP**
- **LA SÉCURISATION DES PRIMES PAR UN DISPOSITIF INDEMNITAIRE SPÉCIFIQUE AUX 4 CORPS TECHNIQUES DE LA DGAC HORS RIFSEEP**

FO a rencontré à plusieurs reprises la DGAC pour travailler à l'élaboration de ce nouveau régime indemnitaire qui préserve les primes existantes des 4 corps techniques (IEEAC, ICNA, IESSA, TSEEAC) et personnels assimilés (Agents Contractuels).

Ce régime simplifié qui pourrait entrer en vigueur au 01/01/2017 serait composé de trois parts :

- une part liée aux fonctions (EVS, RSI) qui sera commune aux 4 corps,
- une part liée à l'expérience professionnelle (Technicité),
- une part technique (ISQ, Sup ISQ, PEQ, Polyvalence, ISH, ISC, IS, ICTE, ...).

Les textes sont en cours de rédaction pour notamment :

- mettre en place un mécanisme de revalorisation des primes sans plafonnement,
- garantir le cumul de certaines primes,
- maintenir les primes en cas de nouvelle affectation ou après une durée d'exercice,
- déterminer les bases de calcul du montant des primes.

Enfin, dans le cadre du protocole 2016/2018, FO demande également une revalorisation des primes de 7% par an.

**La partie indemnitaire représente la moitié de la rémunération.
FO poursuit son action de défense du pouvoir d'achat des personnels et continuera à vous informer des résultats obtenus.**

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !
<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

